

Madame MANSANA, maire de La Godivelle, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Madame la Sous-Préfète d'Issoire rappelle qu'une première réunion publique d'information a eu lieu le 15 février 2017 pour présenter aux acteurs concernés le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Sagnes de La Godivelle. Elle indique que l'objectif de la présente réunion est d'informer les mêmes acteurs concernés de l'avancement du projet. L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation de l'état des lieux du patrimoine naturel et des usages au sein du projet de périmètre, et bilan de la concertation (présentation de Lionel PONT, conservateur de la RNN) ;
- Présentation des propositions de règlement et d'actions de gestion (présentation de Patrick CHEGRANI, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Calendrier et modalités de la seconde phase de concertation (présentation de Patrick CHEGRANI, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Échanges avec les participants.

Le présent compte-rendu ne restitue pas de façon exhaustive l'ensemble des interventions dans un ordre chronologique, mais expose les principales interventions, par sujets, et les réponses qui ont été apportées par les représentants de l'État et du gestionnaire de la réserve naturelle nationale (syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne).

| Sujets abordés   | Interventions des participants (en italique) et réponses apportées   |
|--|--|
| Eutrophisation du Lac d'en-Bas et de la tourbière en amont | <p><i>Julien MONTAGNÉ</i> : Les causes de l'eutrophisation ne seraient pas les activités sur le bassin versant du Lac d'en-Bas, mais l'absence d'entretien des cours d'eau qui alimentent le Lac d'en-Bas, d'autant que les activités agricoles ont peu évolué depuis 1975.</p> <p>L'eutrophisation de la tourbière du Lac d'en-Bas est étudiée depuis une dizaine d'année. Les diagnostics successifs ont révélé que le processus est lié au contexte environnemental très particulier du bassin versant (sols naturellement riches en phosphore, forte sensibilité à l'érosion), accentué par des pratiques agricoles localement inadaptées (notamment de sur-pâturage ou de sur-fertilisation). Ce sont ces problèmes qui ont émergé par rapport à la situation avant 1975. La mise en place d'opérations d'entretien des cours d'eau ne permettrait pas aujourd'hui de les résorber.</p>   |
|  | <p><i>Michel MEYBECK</i> : Le phénomène d'eutrophisation n'était pas étudié par la communauté scientifique dans les années 1970, alors qu'il l'est davantage aujourd'hui. Les eaux de La Godivelle présentaient alors des teneurs en nitrates parmi les plus faibles de France. Une évolution même minime des pratiques agricoles a suffi à les faire augmenter, étant donnée la sensibilité des milieux. En termes de réponses, la lutte contre l'eutrophisation nécessite une gestion à l'échelle du bassin versant (dont la cartographie mériterait d'être présentée aux acteurs). Enfin, sur un plan strictement scientifique, le drainage des rases ne permet pas de limiter l'eutrophisation.</p> <p>Le projet global de lutte contre l'eutrophisation qui est proposé par l'État et le gestionnaire de la RNN repose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une part sur le projet d'extension de la RNN, qui prend en compte les tourbières et le Lac d'en-Bas, pour la protection de ces milieux naturels d'importance nationale ;</li> <li>• D'autre part le bassin versant de ces milieux, qui ne fait pas partie du projet d'extension de la RNN, et sur lequel la résorption des problèmes locaux constatés reposera sur le volontariat des acteurs concernés.</li> </ul> <p>Concernant les rases, le projet consiste à autoriser l'entretien des rases régulièrement entretenues, pour maintenir l'activité agricole existante. Le sujet de l'entretien des rases fera l'objet des rencontres à venir avec chaque agriculteur, pour établir une cartographie partagée et échanger sur les besoins.</p> |

| Sujets abordés                         | Interventions des participants (en italique) et réponses apportées  |
|--|---|
| Lac d'en Bas                           | <p><i>Dominique TARTIÈRE</i> : Sera t-il possible de vidanger le Lac d'en-Bas ? Les propriétaires du Lac d'en-Bas ne souhaitent aucune gestion extérieure du lac. Le Lac d'en-Bas a vocation à être un lac pour la pêche, et non une réserve naturelle.</p> <p>La direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme a proposé aux propriétaires du Lac d'en-Bas de prendre un arrêté préfectoral complémentaire relatif au Lac d'en-Bas, au titre de la police de l'eau, notamment pour entériner le droit fondé en titre et préciser sa portée réglementaire. Les propriétaires ont jusqu'au 30 septembre 2017 pour formuler des observations. Cette question de la vidange pourra en faire partie.</p> <p><i>René BIANCO</i> : Une vidange est probablement difficile à réaliser, en présence d'un seuil naturel.</p> <p><i>Michel MEYBECK</i> : Le Lac d'en-Bas est-il un lac naturel ? Un lac naturel a pour finalité de se combler de sédiments. Par ailleurs, l'intérêt d'une vidange est vraisemblablement discutable, au regard des conséquences sur le patrimoine naturel.</p> <p>Ces questions seront traitées par la DDT, dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire présenté ci-avant. Le plan d'eau est autorisé au titre de la loi sur l'eau, en tant que fondé en titre.</p> <p><i>Michel MEYBECK</i> : La pratique de faucardage nécessiterait d'être précisée, notamment aux abords des zones humides. Dans le projet de règlement, l'interdiction de coupe de végétaux peut poser une difficulté.</p> <p><i>Hervé DONDON</i> : La coupe de végétaux dans le cadre de l'activité de pêche dans le Lac d'en-Bas n'est pas autorisée aujourd'hui (règlement de pêche de l'association).</p> <p>La pratique de faucardage mériterait en effet d'être précisée, pour être prise en compte dans le projet de règlement. Les services de l'État et le conservateur de la RNN se tiennent à disposition des propriétaires du Lac d'en-Bas et de l'association « Godivelle Imagination » pour en discuter durant la 2<sup>ème</sup> phase de concertation. Par ailleurs, sur les interactions entre le lac et les zones humides attenantes, la comparaison des photographies aériennes de 1948 à nos jours montre que la tourbière ne gagne pas sur le lac de manière significative.</p> |
| Activité de pêche dans le Lac d'en-Bas | <p><i>Hervé DONDON</i> : Ne plus pratiquer la pêche depuis la rive Est du Lac d'en-Bas revient en pratique à interdire la pêche sur le lac. Ce sont en effet les zones les plus profondes, et par conséquent les plus propices à l'activité de pêche.</p> <p>Les services de l'État et le gestionnaire de la RNN ne souhaitent pas interdire la pêche sur le Lac d'en-Bas, mais définir conjointement avec l'association « Godivelle Imagination » des postes de pêches dans la parcelle en question (qui est actuellement en RNN et est propriété privée de l'État). Cette demande formulée par courrier est jusque là restée sans réponse de la part de « Godivelle Imagination ». Les services de l'État et le gestionnaire de la RNN restent disponibles pour une cette discussion dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation.</p> <p><i>René BIANCO</i> : Dans le cas du Lac d'en-Bas, le terme « empoissonnement » est plus adapté que « alevinage ». Par ailleurs, le projet ne distingue pas pêches privée et publique. Enfin, l'absence de possibilité de réglementation complémentaire pour la chasse et la pêche dans le projet de règlement est contradictoire avec les possibles évolutions de la réglementation nationale.</p> <p>Le terme proposé est en effet plus adapté (pour les exceptions à l'introduction d'animaux). Ensuite, les pêches privées et publiques ne sont en effet pas séparées dans le projet de règlement, mais cela ne pose pas de problème juridique d'application. Enfin, une évolution de la réglementation nationale serait bien prise en compte sur tout le territoire national, y compris dans la RNN (hiérarchie des normes). Le décret ne prévoirait pas la possibilité de faire évoluer la réglementation locale de la RNN.</p>   |

| Sujets abordés                      | Interventions des participants (en italique) et réponses apportées  |
|-------------------------------------|---|
| <p>Activité de pêche en rivière</p> | <p><i>Philippe BROQUERIE</i> : L'activité de pêche est pratiquée dans les rases de certaines tourbières.</p> <p>Cette information n'a pas été mise en avant lors de la rencontre des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA). L'état des lieux des pratiques actuelles nécessite d'être consolidé. Madame la Sous-Préfète d'Issoire invite chacun à contribuer et à contacter le conservateur de la RNN.</p>  |
| <p>Activité de chasse</p>           | <p><i>Philippe BROQUERIE</i> : Les chasseurs craignent que la chasse soit interdite dans le périmètre d'extension de la RNN. Le site est un haut lieu de la chasse à la bécassine.</p> <p>Le projet ne prévoit pas d'interdire la chasse sur le périmètre d'extension (cf. le projet de règlement qui est présenté).</p> <p><i>Christian BOUCHARDY</i> : La protection des milieux naturels est très importante, car c'est un bien commun pour les générations futures. Cette politique de protection doit être mise en place dans un objectif de conciliation des activités existantes et de préservation du patrimoine naturel, comme ce fut le cas lors de la création de réserves naturelles régionales en Auvergne ces dernières années. La chasse n'est par ailleurs pas systématiquement interdite dans une réserve naturelle. Enfin, il est nécessaire que chacun contribue au projet, sans quoi des décisions pourraient être prises aux dépens de ces personnes qui ont refusé le dialogue.</p> <p><i>Philippe BROQUERIE</i> : L'activité de chasse est pratiquée dans certains secteurs identifiés comme « sensibles à la fréquentation », notamment la chasse à la bécassine des marais.</p> <p><i>Madame GRANDÉ</i> : Le fait que la tourbière des Chastelets soit en grande partie une zone sensible à la fréquentation signifie que la chasse ne serait plus autorisée dans cette tourbière.</p> <p>Madame la Sous-Préfète d'Issoire a demandé un entretien au président de la société de chasse de La Godivelle pour établir un état des lieux des pratiques actuelles de chasse, notamment au regard des zones sensibles à la fréquentation (qui ne devraient plus être fréquentées dans le cadre du projet de règlement, afin de les préserver de dégradations irréversibles).</p> <p>Le président de la société de chasse de La Godivelle a refusé cet entretien, si bien qu'aucune contribution n'a été apportée quant aux pratiques cynégétiques.</p> <p>Les contributions de ce type, apportées dans le cadre de la présente réunion, pourront être prises en compte pour que les activités existantes soient compatibles avec les enjeux de protection. Les services de l'État et le gestionnaire de la RNN restent disponibles pour un échange dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation.</p> <p><i>Hubert BERNARD</i> : Le concours de chiens d'arrêt, qui a généralement lieu en septembre, doit être pris en compte dans le projet, par rapport à l'introduction d'animaux (chiens et gibier).</p> <p><i>Julien MONTAGNÉ</i> : Ce concours ne concernerait pas la tourbière des Chastelets.</p> <p>Un état des lieux doit d'abord être réalisé, pour identifier si ce concours concerne ou non le projet de périmètre. Un entretien doit être organisé entre l'organisateur de ce concours et le conservateur de la RNN, pour que les activités actuelles puissent être prises en compte dans le projet.</p> <p><i>Philippe BROQUERIE et Julien MONTAGNÉ</i> : Les chiens seront-ils autorisés, ou bien devront-ils être tenus en laisse, pour la pratique de la chasse ?</p> <p>Le projet de règlement prévoit que les chiens soient autorisés pour la pratique de la chasse, sans conditions. Pour le public, les chiens devront être tenus en laisse sur les chemins existants.</p> |

| Sujets abordés                       | Interventions des participants (en italique) et réponses apportées  |
|--------------------------------------|---|
| Fréquentation de la RNN              | <p><i>Véronique TIXIER</i> : La circulation des véhicules à moteur sera t-elle toujours possible sur la piste qui longe le Lac d'en-Bas ?</p> <p>La réhabilitation de cette piste et la définition de ses modalités d'accès sont actuellement à l'étude par les services de l'État, en cohérence avec la politique communale d'accueil du public et les principes présentés dans le projet de règlement (possibilité de circulation des véhicules à moteur pour les exploitants agricoles notamment).</p>   |
|                                      | <p><i>Claude DESMARIE</i> : Comment le projet de règlement sera t-il appliqué, notamment en termes de fréquentation du site ?</p> <p>Il sera d'abord primordial d'informer le public des limites exactes de la RNN et de la réglementation qui s'applique. Des panneaux seront installés aux limites du périmètre de la RNN. Les services de l'État et le gestionnaire de la RNN comptent sur le civisme des citoyens pour respecter le règlement.</p>  |
| Notion de périmètre de protection    | <p><i>Dominique TARTIÈRE</i> : La mise en place d'un périmètre de protection de la RNN est-elle prévue ?</p> <p>Le code de l'environnement accorde la possibilité à l'administration de mettre en place un périmètre de protection lors de la création ou l'extension d'une RNN. Il s'agit d'une zone en dehors du périmètre de la RNN, sur laquelle une réglementation spécifique s'applique. Dans le Puy-de-Dôme, seule une RNN dispose d'un périmètre de protection (vallée de Chaudefour). Cette possibilité n'est pas retenue par les services de l'État dans le cadre du projet d'extension de la RNN des sagnes de La Godivelle, car elle n'est pas justifiée.</p> |
| Questions du journal « La Montagne » | <p><i>Raphaël ABD EL NOUR</i> : Le projet de périmètre est-il susceptible d'évoluer à nouveau ?</p> <p>Des observations sur le projet de périmètre pourront être recueillies dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation (eue égard la méthode de définition de ce périmètre). Ce projet de périmètre est en voie de stabilisation, et ne sera définitivement validé que dans le décret actant l'extension de la RNN.</p>   |
|                                      | <p><i>Raphaël ABD EL NOUR</i> : Quel est le niveau d'urgence du projet ?</p> <p>Aucun niveau d'urgence ne peut être défini, dans la mesure où la démarche s'étale sur plusieurs années et il s'agit d'un travail de fonds visant à rendre cohérent le périmètre actuel de la RNN. Néanmoins, les services de l'État souhaitent avancer de façon cohérente et significative sur ce projet stratégique.</p>   |

Pour la Préfète, et par délégation,  
La Sous-Préfète d'Issoire



Christine Bonnard

## Liste des participants

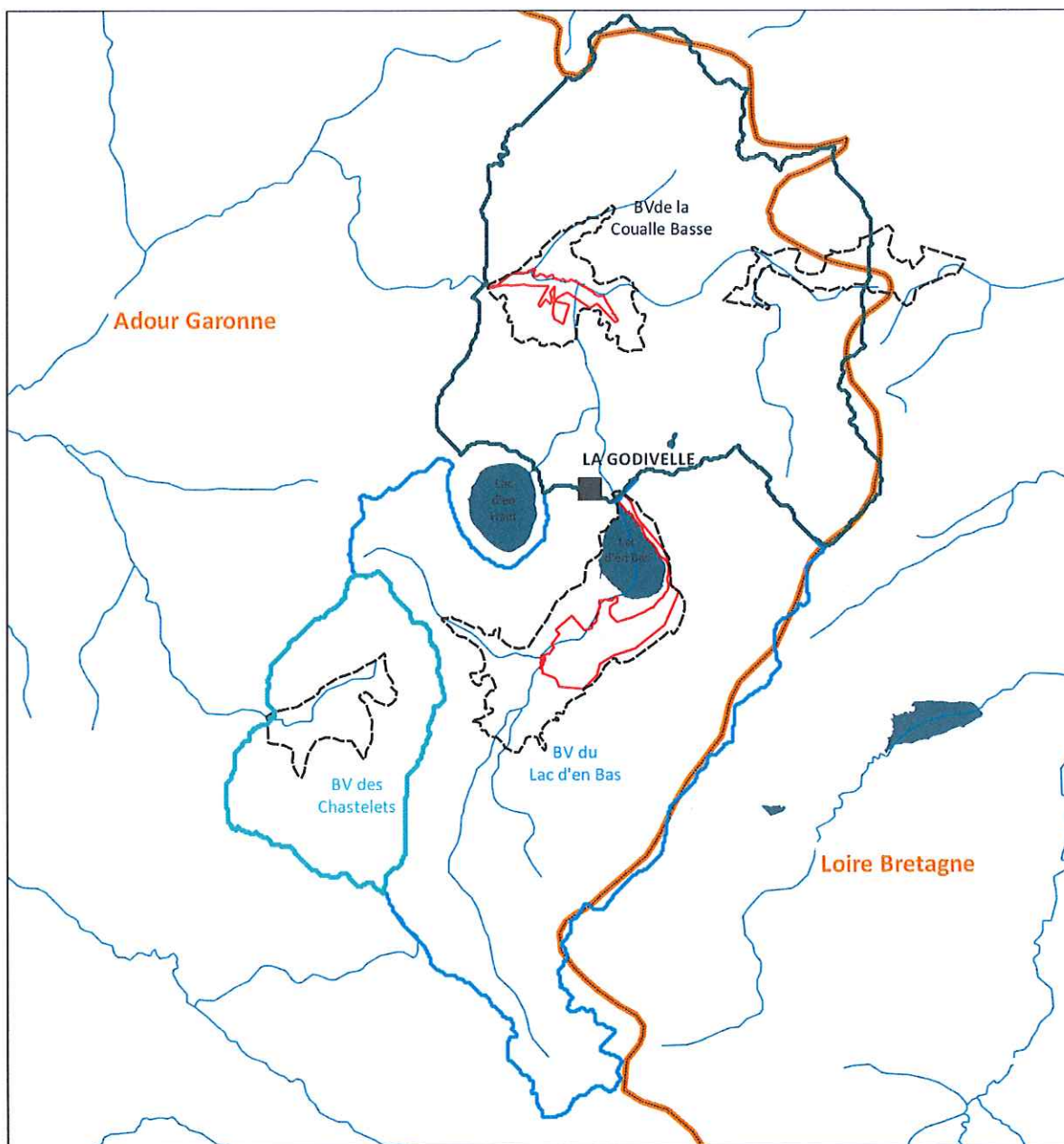
### Présents :






ABD EL NOUR Raphaël, journaliste « La Montagne »  
ALGUIER Hélène, restauratrice  
BABUT Fabrice  
BAFOIL Marc, Fédération Départementale des Chasseurs  
BAPT Jean-Claude, propriétaire  
BAPT Didier, agriculteur  
BERNARD Hubert, propriétaire  
BERNARD Pierre, propriétaire et agriculteur  
BIANCO René, Fédération Départementale de Pêche  
BLANC Isabelle, Directrice du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne  
BONNARD Christine, Sous-préfète d'Issoire  
BOUCHARDY Christian  
BOULOGNE Christian, habitant  
BOVE Hélène, propriétaire  
BOYER Jean Marc, Président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne  
BROQUERIE Philippe, propriétaire  
CALVAYRAC Armand, futur propriétaire  
CHAMPEIX René, président de la société de chasse de Compains  
CHARBONNEL Luc, propriétaire et agriculteur  
CHASSAGNON Philippe  
CHAUVET Denis, agriculteur  
CHEGRANI Patrick, DREAL Auvergne Rhône Alpes  
CORRIGET Jean-Claude, office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  
DESMARIE Claude, habitant  
DE VRIENDT Christiane, randonneuse  
DONDON Hervé, président de « Godivelle imagination »  
DOUSSOT Brigitte, présidente du Syndicat des Tourbières  
DUPIC Géraldine, chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme  
DURON Cyril, DREAL Auvergne Rhône Alpes (stagiaire)  
DUVAL Marion, direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme (stagiaire)  
FAUCHER Louise, association pour la protection du Cézallier  
FIEL Joseph  
GOUBET Pierre, écologue  
GRANDÉ MP  
GUERIN Hubert, propriétaire  
GUERRA GIL Marie-Jeanne  
GUITTARD Bernard, président de l'AAPPMA Donatoise  
LAMIRAND Marcelle  
LEDUC Joël, chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme  
MANSANA-ROCHE Jocelyne, Maire de La Godivelle  
MAYNARD Alexandre  
MEYBECK Michel, CNRS – Université Paris VI  
MONTAGNÉ Béatrice  
MONTAGNÉ Julien, « Godivelle Imagination » et société de chasse de La Godivelle  
NIZET Alain  
OLIVIER Gaël, agence française pour la biodiversité  
PINEAU Xavier, direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme  
PONT Lionel, conservateur de la RNN, Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne  
RAYER Denis, groupement forestier des douze forêts  
ROCHE René  
ROUBY Serge, propriétaire  
SIGAUD Martine, conseillère municipale de La Godivelle et propriétaire  
SIGAUD Jacques, habitant  
STEL Elma, propriétaire  
TARTIERE Dominique, propriétaire et président de « Godivelle Traditions et Modernité »  
TARTIERE Michel, propriétaire  
TIXIER Véronique, adjointe à la commune de La Godivelle  
VALETTE Henri, Maire de Compains  
VINOT Stéphanie, journaliste « France 3 »

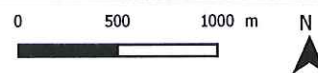
### Excusés :

AMBLARD Christian, vice-président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Auvergne-Rhône-Alpes  
AMOROS Claude, président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Auvergne-Rhône-Alpes  
BAFOIL Michelle, élue à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme  
BRETON Marie José, Département du Puy-de-Dôme

## Environnement hydrologique du projet d'extension de la RNN des Sagnes de la Godivelle



-  Périmètre actuel de la Réserve
-  Projet de périmètre d'extension
-  Limite des bassins hydrogéographiques
-  Bourg
-  Réseau hydrographique
-  Plans d'eau



Sources : EPIDOR 2010 ; Goubet 2013 ; AELB  
Réalisation : SIG SMPNRVA 2017  
Edition : Septembre 2017

